

ASSEMBLEE DE CORSE

5 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2018

28 ET 29 JUIN 2018

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

MISE A DISPOSITION DE 5 AGENTS
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE AU BENEFICE
DU SYNDICAT MIXTE DE CONCA D'ORU, VIGNOBLE
DE PATRIMONIU - GOLFE DE SAN FIURENZU

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Par décision du 22 mars 2017, la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, Ségolène ROYAL, a attribué au département de la Haute-Corse le label Grand Site de France pour la mise en œuvre du projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du Grand Site Conca d'Oro, vignoble de Patrimonio – Saint –Florent.

Reconnaissance d'une gestion conforme aux principes du développement durable, conciliant préservation du paysage et de "l'esprit des lieux", qualité de l'accueil du public, participation des habitants et des partenaires à la vie du Grand Site, ce label sélectif, propriété de l'Etat, est attribué pour une durée de 6 ans, après avis de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages, et du Réseau des Grands Sites de France.

D'août à septembre 2017, afin de mener d'une part les actions de préservation, gestion, mise en valeur du site et d'autre part de créer les conditions de maintien du label, les collectivités concernées par les enjeux et le périmètre (Barbaggio, Farinole, Oletta, Patrimonio, Poggio d'Oletta, Saint-Florent, le Conseil Départemental de la Haute-Corse, la communauté de communes du Nebbiu-Conca d'Oru) se sont prononcées par délibérations concordantes sur l'adoption des statuts du syndicat mixte du Grand site de Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio – Golfe de Saint-Florent. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Collectivité de Corse est ainsi substituée au Conseil départemental de la Haute-Corse dans son engagement au sein de cet établissement.

Suite à l'adoption des statuts, un arrêté du Préfet de la Haute-Corse en date du 29 novembre 2017 a créé le syndicat mixte du Grand site de Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio – Golfe de Saint-Florent qui a pour objet "l'élaboration, la mise en œuvre partenariale, l'animation et la gestion d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du Grand site de Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio – Golfe de Saint-Florent, répondant aux principes du développement durable, et s'inscrivant dans le cadre de la politique nationale des grand sites de France et du label Grands Site de France au sens de l'article L.341-15-1 du Code de l'environnement".

Conformément aux statuts, la Collectivité de Corse participe par voie de subvention au budget de fonctionnement de de la structure à hauteur de 80%. Pour mener à bien l'objet du syndicat mixte, l'article 13 de l'arrêté de création prévoit la possibilité pour les collectivités locales ou les établissements publics la mise à disposition ou le détachement d'agents au profit du syndicat mixte.

La mise à disposition d'agents de la Collectivité de Corse au profit du syndicat mixte est conclue à titre onéreux.

Les agents de la Collectivité de Corse qui envisageraient une mise à disposition seraient employés dans les conditions prévues au projet de convention joint en annexe.

Les emplois pouvant être concernés par une mise à disposition sont les suivants :

- Directeur (trice) du Syndicat mixte de Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio – Golfe de Saint-Florent (Cat. A – Filière administrative ou technique cadre d'emploi des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux)
- Chargé (e) de mission "développement et ingénierie de projets" (Cat. A – Filière administrative ou technique cadres d'emploi des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux)
- Chargé (e) de mission "développement et ingénierie de projets" (Cat. A– Filière administrative ou technique cadres d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux)
- Chargé (e) de mission "communication, promotion touristique et animation" (Cat. A ou B – Filière administrative ou technique cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux, des attachés territoriaux ou des techniciens territoriaux)
- Assistant (e) de direction (Cat. B ou C – Filière administrative cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ou des adjoints administratifs territoriaux titulaires du grade d'adjoint administratif territorial principal)

A ce jour, il vous est proposé la mise à disposition à temps plein d'un agent contractuel de catégorie A, sous contrat à durée indéterminée, filière administrative - cadre d'emploi des attachés territoriaux pour occuper l'emploi de Directeur du Syndicat mixte de Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio – Golfe de Saint-Florent.

Je vous demande de bien vouloir :

- m'autoriser à signer la convention de mise à disposition dont il s'agit.
- m'autoriser à signer tout document afférent à ces dossiers.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.